



STYLE

ÉRIC MORAIN
LE VERBE
ET LE VIN

Élu personnalité de l'année par «La Revue du Vin de France», l'avocat éclectique défend devant les tribunaux des grands patrons et des personnalités, mais aussi le vin nature et le camembert au lait cru. Pour les vendanges, il défendra les viticulteurs des châteaux évincés du classement des grands crus de Saint-Émilion qui se tiendra à Bordeaux les 20 et 21 septembre.

Par Valérie de Senneville
Photographe : Audoin Desforges

Quand on entre dans le bureau d'Éric Morain, associé du cabinet Carbonnier Lamaze Rasle dans le très chic VIII^e arrondissement de Paris, il y a des caisses de vins partout, sur le canapé, sous le bureau, derrière la porte... Et puis quelque part, pas très loin des codes. Rouges bien sûr. Non, on ne s'est pas trompé d'adresse. C'est bien là le bureau de l'avocat du général Rondot dans l'affaire Clearstream, de deux des victimes présumées de Tariq Ramadan, de Marlène Schiappa dans de plusieurs affaires de cyberharcèlement ou, plus récemment, de l'un des mis en examen dans l'affaire Mimi Marchand. Entre autres.

Alors que viennent donc faire ces caisses de «quilles», comme on dit chez les vignerons qui ont du goût, chez l'un des meilleurs pénalistes de sa génération ? Il n'y a pourtant pas de face cachée chez Éric Morain, tout est ouvert, comme offert, mais incroyablement bigarré et





éclectique. Le cheveu sagement lissé en arrière, l'avocat, un brin dandy, cache sa petite rondeur de quinquas sous des costumes aux couleurs aléatoires, les pieds nus dans ses mocassins. Catholique convaincu mais discret, il aime la Patagonie et la Corse mais exècre ce qui est normalisé – lui dirait nivelé –, standardisé. Il est normal donc que même sa clientèle ne le soit pas. « On dit beaucoup que ce sont les clients qui choisissent leurs avocats. Le vrai secret, c'est beaucoup l'inverse », confesse-t-il.

« C'EST MA RESPIRATION »

Quand on le rencontre en cette fin du mois de juin, il sort de cinq semaines d'audience éreintantes pour Philippe Briand, l'ancien président de l'association de financement de la campagne de 2012 de Nicolas Sarkozy dans la sulfureuse affaire Bygmalion, celle de dépassement des comptes de campagne du candidat de la droite. « Je suis rincé », dit-il. Et puis vite, il s'emballa pour raconter son incroyable immersion dans l'univers du vin naturel. Une passion raisonnée qui a fait irruption dans sa vie d'avocat et occupe aujourd'hui une vraie partie de son métier. L'année dernière, il a publié *Plaidoyer pour le vin naturel*, aux éditions Nouriturfu, où il raconte ses plaidoiries en faveur de ces producteurs de vins sans sulfites à qui l'on refuse un label AOP ou AOC parce que leurs méthodes de culture au gré des lunes, des vents et des arpentés de terre rude ne rentrent justement pas dans les normes.

« C'est ma respiration, lâche-t-il. Comme avocats, nous vivons des séquences très fortes : une série d'auditions, des confrontations ou alors un long procès comme Bygmalion. Et tout d'un coup, recevoir un mail ou un appel d'une vigneronne qui vient de recevoir une mise en demeure et qui va perdre son agrément d'appellation et me voilà transporté au milieu de la garrigue, j'entends une voix chantante et je me dis voilà, on va y aller, ça va me changer les idées. Ces affaires-là sont systématiquement des

VIN NATURE : LES RECOMMANDATIONS D'ÉRIC MORAIN

Anjou : Victoire de Nicolas Réau ; Poësis d'Olivier Lejeune.

Beaujolais : Morgon Grand Cras d'Isabelle et Bruno Perraud ; Vin de Chacha Régnier du Domaine de L'Epicurieux.

Bordeaux : Émilien du Château Le Puy ; le Clairet du Château Massereau.

Bourgogne : le Pouilly-Fuissé de Fabio et Claire Montrasi.

Champagne : L'Artiste de David Léclapart ; le Rosé de Saignée de Larmandier-Bernier.

Corse : le Grotte di Sole blanc ou rouge de Jean-Baptiste Arena.

Rhône : Petit Ours Rose de Matthieu Barret.

Savoie : Argile blanc ou rosé du Domaine des Ardoisières ; Le Feu de Dominique Belluard.

Roussillon : Canta Mañana d'Alain Castex.

dossiers où je me dis "bah, si je ne le fais pas, personne d'autre ne le fera".»

L'avocat parle avec passion des pieds de vigne qui s'enfoncent dans le sol pour aller chercher leurs nutriments « au lieu de les nourrir et les protéger avec des produits chimiques ». « Le grand avantage du métier d'avocat pénaliste en 2021, c'est que le droit pénal a tellement innervé l'ensemble des secteurs que l'on doit vite, aussi, s'intéresser de près à la technicité de ce que l'on défend. Et il ne faut pas se mentir, le vin, c'est quand même plus agréable que l'industrie lourde », avoue-t-il bien volontiers en riant.

FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION

Mais il ne faut pas s'y tromper, au-delà de la poésie acratopote (il adore ce mot grec qui signifie qui aime le vin naturel), l'univers des AOC ou AOP viticoles est extrêmement codifié, avec des cahiers des charges parfois ubuesques, comme la hauteur de l'herbe entre les pieds de vigne ou la « typicité » de la région qui autorise en fait tous les a priori. Éric Morain a défendu Olivier Cousin, un vigneron biodynamiste référencé par de grands cavistes et restaurants, poursuivi pour avoir commercialisé des vins mentionnant le mot Anjou, réservé à l'appellation d'origine du même nom, mais dont il s'était affranchi du cahier des charges. La cour d'appel d'Angers l'a condamné mais dispensé de peine et le vigneron aux longs cheveux blancs retenus par un catogan qui pratique la biodynamie, sans tracteur et travaille ses vignes avec des chevaux de trait, s'est mis en conformité au niveau de ses étiquetages. Mais il est heureux d'avoir mis un « pied dans la porte en espérant que cela permette à d'autres de s'affranchir des appellations et de faire les vins qui leur conviennent » grâce au combat mené aux côtés d'Éric Morain.

Un sujet juridique que l'avocat a pris à bras-le-corps au point de vouloir faire évoluer la législation. « C'est le vent de l'histoire. On veut manger plus sain, on veut boire plus simple



LE LABEL « VIN MÉTHODE NATURE »

et, effectivement, le vin naturel est un moyen à la fois de respecter la terre, la vigne et le consommateur en lui faisant boire du raisin, rien que du raisin», explique Éric Morain, qui tient à faire remarquer qu'aujourd'hui «on peut mettre 134 substances différentes dans le vin (50 dans le vin bio). Mais c'est le seul produit alimentaire, humain ou animal sur l'étiquette duquel ne figure pas la composition. On peut savoir combien il y a de magnésium dans une bouteille d'eau minérale, mais savoir ce qu'il y a dans une bouteille de rouge vendu à 2,50 euros dans une grande surface, non», s'indigne-t-il.

« IL APORTE UN VENT NOUVEAU »

Alors, au-delà de la défense des vignerons, «l'avocat du vin naturel» a participé il y a deux ans à la création du Syndicat de défense du vin naturel, qui regroupe près de 300 adhérents pour plus de 400 cuvées. Le syndicat vient de lancer un label «Vin méthode nature», pour aider le mouvement à se fédérer (voir encadré ci-contre). «C'est un premier pas. Pour l'instant, c'est une charte non contraignante. Il faudrait une vraie volonté politique pour porter le dossier car en droit on ne peut pas accoler le mot "vin" au mot "nature". C'est un règlement de l'Union européenne qui l'interdit», relève Éric Morain. «On n'est pas du tout anti IAO [Institut national de l'origine et de la qualité, NDLR], mais il faut reconnaître qu'il y a de trop nombreuses lourdeurs administratives et beaucoup de contradictions dans le monde du vin. Éric Morain apporte un vent nouveau et secoue le cocotier», écrit Denis Saverot, le rédacteur en chef de La Revue du vin de France qui a élu l'avocat «personnalité de l'année» en 2021.

Le but est clairement de faire bouger les lignes y compris dans les mentalités. «Éric Morain est devenu une personnalité puissante dans notre milieu», reconnaît la négociante en vins Fleur Godart, que l'avocat défend avec la caviste belge Sandrine Goeyvaerts. Toutes deux ont porté plainte pour injures publiques, diffamation et injures sexistes publiques. Elles ont dénoncé la publication en novembre 2020, dans une revue spécialisée, d'une caricature qu'elles considéraient comme sexiste, mettant en scène une agente en vins proposant des faveurs sexuelles à un caviste en échange d'une commande de bouteilles. «J'ai toujours été tolérée dans ce milieu avec l'impression très nette qu'il ne fallait pas que j'en demande plus», reconnaît cette dernière. Si le combat a été perdu devant les tribunaux, Fleur Godart estime que le coup a porté. «Nous sommes à un moment charnière et les mentalités doivent évoluer. Grâce à Éric j'ai pu porter cette affaire et

La charte indique que 100% des raisins doivent être issus d'une agriculture biologique engagée et certifiée (Agriculture biologique ou Nature & progrès). Les vendanges doivent être manuelles. Aucun recours aux «techniques physiques brutales et traumatisantes» n'est permis. Aucun sulfite n'est ajouté avant et lors des fermentations, ni dans les pieds de cuve. Le label «Vin méthode nature» est attribué chaque année et pour chaque cuvée après contrôle interne du Syndicat et sur la déclaration sur l'honneur de l'adhérent. www.vinmethodenature.org.



la mener au bout sans me soucier des problèmes de coût ou de répercussion sur ma carrière», analyse-t-elle.

C'est en 2009 que la rencontre improbable entre l'avocat à la carrière déjà florissante, enfant de la moyenne bourgeoisie parisienne (père dans la pub, mère dans l'informatique), et ces vignerons pieds dans la terre, mains dans la vigne se fait au détour d'un festival Omnivore, qui rassemble ceux qui vivent de l'art de la bouche. L'avocat s'intéresse – déjà – aux mets mais reste plus «consommateur d'étiquettes» en matière de breuvage. «On est tombé en amitié et affinités alors que tout nous séparait, nos vies, notre éducation. Ce qui nous a liés ? La bonne bouffe et surtout la curiosité», raconte aujourd'hui Luc Dubanchet, le créateur du festival qui loue chez Éric Morain «le sens de l'émotion que peuvent procurer les goûts».

FIDÈLE ET LOYAL

C'est lors d'un des premiers Omnivore à Deauville que l'avocat fait la connaissance de Nicolas Réau, une sorte de géant en pantalon de toile et tee-shirt en fin de vie, vigneron à Chinon et qui produit du vin d'Anjou nature dans son domaine du Clos des Treilles. À l'époque, il se débat dans des problèmes personnels. «On s'est assis sur un coin de table, et on a bu son vin comme ça sans chichi dans des verres en Pyrex. Et ça a été une véritable révélation. Comment avais-je pu passer à côté de tels vins!» Depuis, Éric Morain est devenu l'avocat de référence pour ces vignerons «qui écoutent leurs terres» et qu'il défend souvent pro bono. Nicolas Réau est resté son ami. «Il est monté au front pour moi sans rien demander, il l'a fait par humanité. La loyauté chez Éric, c'est presque maladif», raconte aujourd'hui le vigneron que l'on rencontre... dans un bar à vins autour d'une de ses bouteilles.

La fidélité et la loyauté, c'est l'autre constante d'Éric Morain. «Il est doué en amitié», dit

joliment son confrère Christian Saint-Palais. D'ailleurs dans son bureau, à part les bouteilles de vin, il y a des photos. Beaucoup. Des personnes qui l'ont inspiré, de ses amis à qui il reste fidèle par-delà leur disparition. Jean-Marc Varaut, d'abord. C'est chez ce grand pénaliste, monarchiste, qui a défendu Maurice Papon, que le jeune avocat commence sa carrière en 1996, secrétaire de la prestigieuse conférence du stage, qui récompense chaque année les talents des meilleurs jeunes plaideurs, en 2000. Il devient associé du cabinet en 2002. En 2004, le cabinet se sépare car Jean-Marc Varaut est tombé gravement malade (il décède en 2005) et l'avocat pose sa robe chez Carbonnier Lamaze Rasle, où il développe le pénal des affaires. «Jean-Marc ne m'a pas appris le métier, il me l'a montré», confie Éric Morain qui avoue encore «lui parler avant une audience importante, ou quand je m'interroge sur un dossier». Il y a aussi des photos de Jean-Yves Moyart, dit «Maître Mô» un avocat lillois star des réseaux sociaux, décédé en février. Une rencontre sur Twitter qui s'est transformée en amitié indestructible in the real life. Le livre de son ami ressortira ce mois-ci aux éditions Les Arènes.

DOUÉ POUR LA COM

Avec ses 32400 abonnés sur le réseau bleu, Éric Morain n'est d'ailleurs pas loin d'être considéré comme un influenceur dans son domaine. «Oui enfin il ne faut pas exagérer ! Comme disait Maître Mô, être connu sur Twitter, c'est comme être riche au Monopoly. Mais c'est aussi une manière comme avocat de me faire connaître et reconnaître dans telle ou telle matière. Pas seulement le pénal mais le cyberharcèlement, le milieu du vin, la presse... Twitter est un outil de promotion, il ne faut pas s'en cacher, ce n'est pas honteux.» Communicant doué, il participe depuis deux ans tous les dimanches matin à l'émission «On va déguster» sur France Inter pour parler vin bien sûr mais aussi camembert au lait cru, son autre grand combat. «J'aime parler produit avec Éric. Il sait mettre des mots sur des émotions, c'est fluide sensible, juste», résume délicieusement son ami Jean Sévègne, le chef du Café des ministères à Paris, où l'avocat à ses habitudes.

Pour les vendanges, il défendra les viticulteurs des châteaux évincés du classement des grands crus de Saint-Émilion, qui se tiendra à Bordeaux les 20 et 21 septembre, encore une histoire de David contre Goliath dans les vignes où il défend David, il n'y a pas de hasard...

Plus d'infos sur lesechos.fr/weekend

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION. DR. AVICOM/SHUTTERSTOCK